



COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2015

Présents : Michel ARNOULD, Bernard DE MEYER, Éric HENNION, Jean Maurice METAYER, David SILLE, Stéphane DUJARDIN, Gérard POHU, Roger SALIGOT, Alison GOURDIN, Françoise BURTIN, Maud HAMIEAU.

Absents : Anne-Marie FAUQUEUX, Sandrine LUBERDA, Pascal FLATRES, Dominique TAISNE.

Pouvoir de Pascal FLATRES à Michel ARNOULD.

Pouvoir de Dominique TAISNE à Eric HENNION.

Secrétaire de séance : Maud HAMIEAU.

N° 1/2015-09-23

- Bourse scolaire (13 Voix pour)

A l'unanimité, l'assemblée décide la reconduction de la bourse scolaire de 40 € accordée :

- aux parents d'enfant scolarisé dès la 6^{ème},
- directement à l'étudiant en cas d'études supérieures.

sur présentation d'un certificat de scolarité.

N° 2/2015-09-23

- Accord local – Désignation des conseillers communautaires (13 Voix pour)

Au vu de l'ordre du tableau précédemment appliqué pour désigner le conseiller communautaire titulaire et le conseiller communautaire suppléant, le premier adjoint ayant démissionné de sa fonction de conseiller communautaire suppléant, celui-ci avait été remplacé par le deuxième adjoint. Le Conseil Municipal décide :

- De constater que les élus municipaux appelés à siéger au conseil communautaire sont les mêmes que ceux issus du précédent renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires,
- De constater qu'est conseiller communautaire titulaire Mr ARNOULD Michel, Maire,
- De constater qu'est conseiller communautaire suppléant Mr HENNION Éric, 2^{ème} Adjoint.

N° 3/2015-09-23

- Validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) (13 Voix pour)

CONSIDERANT que certains équipements de la commune ne répondent pas aux normes d'accessibilité PMR, Le Conseil Municipal, APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE du contenu des travaux envisagés, de leur programmation et de leur coût estimatif présenté dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

- ADOPTE le projet de d'Agenda d'Accessibilité Programmée pour la période 2016-2018,
- AUTORISE le Maire à déposer la demande d'approbation, puis à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des actions.

N° 4/2015-09-23

- Indemnité au comptable (13 Voix pour)

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le versement de 326, 25 € brut d'indemnité à Mme WIART.

N° 5/2015-09-23

- Adhésion au SIAN SIDEN (13 voix pour)

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les adhésions et propositions suivantes :

- Adhésion de la Communauté de communes des Vallons d'Anizy (Aisnes) avec transfert de la compétence Assainissement collectif sur tout le périmètre communautaire

- Adhésion de la commune de Quiery-la-Motte (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence eau potable et défense extérieur contre l'incendie
- Adhésion de la commune d'Hendecourt-les-cagnicourt (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence eau potable
- Adhésion de la commune de Quiery-la-Motte (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence eau potable et défense extérieur contre l'incendie
- Proposition d'adhésion de la commune d'Auxi-le-château (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence eau potable et assainissement non collectif et gestion des eaux pluviales urbaines
- Proposition d'adhésion de la Métropole Européenne de Lille avec transfert de la compétence eau potable

N° 6/2015-09-23

- **Redevance d'occupation des chantiers provisoires (13 Voix pour)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'instaurer une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz,
- De fixer le mode de calcul conformément au décret N° 2015-334 du 25 mars 2015, à savoir :
 - Pour un chantier portant sur un réseau de distribution d'électricité : 153 €.
 - Pour un chantier portant sur un réseau de transport d'électricité : PR'T = 0.35 € x LT
 - Pour un chantier portant sur un réseau de transport et de distribution de gaz : PR'T = 0.35 € x LT

N° 7/2015-09-23

- **Contrat location copieur (13 Voix pour)**

Plusieurs propositions ont été reçues pour le bail du copieur, après comparaison des offres, le Conseil Municipal indique avoir choisi la société REPROTECT, il autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour le changement de prestataire.

N° 8/2015-09-23

- **Rapport d'activité 2014 SITURV**

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal que le rapport d'activité du SITURV a été reçu en Mairie. Aucune remarque n'est faite par le Conseil Municipal.

Remerciement des Papillons blancs pour la subvention accordée.



Le Maire,
Michel ARNOULD.